

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/081

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT

Objet : Crédits annuels 2023 – programme Avelo2

Vu la délibération du Bureau B2021-196 du 10 décembre 2021, approuvant la participation de la CCPL au programme Avelo2, avec le plan de financement pluriannuel associé,

Vu le plan de financement suivant présenté en séance par le PETR du Pays des Nestes pour l'exercice 2023, avec les actions prévues sur l'exercice,

DEPENSES FONCTIONNEMENT AVELO2	BP 2023	RECETTES FONCTIONNEMENT AVELO2	BP 2023
Flotte VAE (formation et petits équipements)	3 500 €	ADEME	29 875 €
Schéma directeur vélo	55 770 €	Région (CTO)	8 000 €
Organisation d'un évènement vélo	1 000 €	CD65	6 000 €
TOTAL dépenses actions	60 270 €	CCPL	7 989 €
TOTAL dépenses animation	23 977 €	CCAL	5 731 €
TOTAL GENERAL (actions + animation)	84 247 €	CCNB	3 647 €
		TOTAL GENERAL	61 242 €
DEPENSES INVESTISSEMENT AVELO2	BP 2023	RECETTES INVESTISSEMENT AVELO2	BP 2023
Acquisition flotte VAE de Pays	37 500 €	ADEME	11 000 €
Logiciel de gestion de la flotte VAE de Pays	4 000 €	Etat (DSIL/CRTE)	10 075 €
		CCPL	2 592 €
		CCAL	1 859 €
		CCNB	1 183 €
TOTAL	41 500 €	TOTAL	26 709 €

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230523-2023-081B-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023

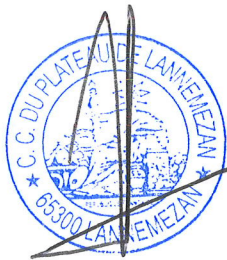
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

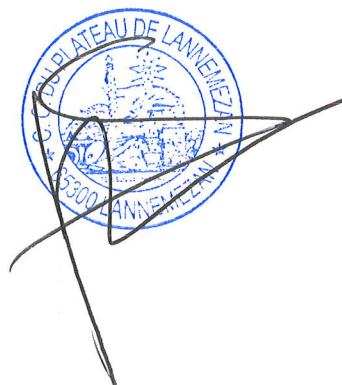
DECIDE

- De valider le plan de financement 2023 du programme Avelo2 présenté par le PETR du Pays des Nestes, et d'acquitter une participation annuelle 2023 d'un montant de 10 591 euros auprès du PETR du Pays des Nestes pour la réalisation des actions intégrées dans le programme AVELO 2,
- D'autoriser Monsieur le Président à signifier cette décision à Madame la Présidente du PETR du Pays des Nestes, à signer toutes conventions et pièces utiles et à engager toutes démarches utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le
Publiée le

09 JUIN 2023
09 JUIN 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230523-2023-081B-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023